



Commune de Vollèges

Service Technique

A retourner à :

Administration communale de
Vollèges
Service des constructions
Chemin du Paquet 2
1941 Vollèges

Ou par E-mail

alainmuri@volleges.ch

Annonce du début des travaux

Selon l'article 49 alinéa 5 lettre b) de la loi sur les constructions du 8 février 1996 le bénéficiaire d'une autorisation de construire est tenu d'informer l'administration communale du début des travaux.

N° de dossier : 20....-

Parcelle N°.....

Requérant :

.....

Objet :

Date exacte du début des travaux :/...../20....

Durée approximative des travaux :/...../20....

Lieu, date :

Signature :